SPORTS
SUITE DE LA DEUXIEME PAGE

FOOTBALL

U.S. Jeumont et S.C. Le Cateau font match nul : 1 à 1 après prolongations

Le début du match est confus, les joueurs sont énervés et se surveillent de près. Le jeu se déroula au milieu du terrain et les gardiens ont peu de travail. Cependant, les attaques catésiennes sont pl[us] incisives. Après une demi-heure de jeu, sur tir plongeant, Bieusick ouvre la marque pour les visiteurs. En seconde mi-temps, profitant du vent, Jeumont domine quelque peu. Le Cateau, plus athlétique, plus rapide, souffle. La partie est heurtée et l'arbitre doit souvent intervenir. Les locaux égalisent vingt minutes avant la fin, sur un long shoot de Hyne, que le gardien adverse bloque à l'intérieur de ses buts. Durant les prolongations, Le Cateau, plus en souffle, attaque sans cesse dans le camp adverse fatigué et désemparé. Malgré cela, les locaux ont quelques incursions dangereuses dans les 18 mètres de Le Cateau dont la défense est impeccable. La partie prend fin sur un match nul heureux pour l'U.S. Jeumont.

A.S.B. Oignies bat U.S. Denain par 5 à 2

Devant leur redoutable adversaire les « Doyens » ont fait mieux que se défendre et la galerie très nombreuse a assisté à un match vigoureusement disputé d'un bout à l'autre. Les locaux se sont payés le luxe d'ouvrir la marque à la 9e minute, par Vinchon sur passe de Cocheux. La température est haute dans leur camp et, coup sur coup, Oignies doit concéder trois corners, dont un imputable à son gardien. Mais la classe supérieure des visiteurs s'affirme et se traduit par deux buts et c'est sur ce résultat de 2 à 1 que se termine la 1re mi-temps. A la reprise, Oignies joue adossé au vent et avec la volonté d'accentuer son avantage, ce qui arriva à la 10e minute ; le moral reste cependant excellent à l'U.S.D., qui profite d'une remise en jeu pour modifier son équipe. A la 23e minute, par leur ailier droit sur passe de Vinchon, les « Doyens » marquent leur second but. Le jeu s'anime de plus belle et les Densisiens réussissent quelques échappées. L'arrière-droit d'Oignies qui doit intercepter Jamroz, botte ostensiblement en touche. La galerie proteste, l'arbitre intervient ; l'observation est salutaire. La partie reprend normale et Oignies marque encore deux points. Bon arbitrage de M. Dewuis.

C.S. Avion bat Dechy-Sports, 2-0

La venue du C.S. Avion à Dechy avait attiré une galerie très nombreuse. Dès le début les attaques fusent de part et d'autre et les défenses se montrent intraitables. De beaux arrêts sont à noter au cours de la 1re mi-temps, chez les deux clubs dont les filets restent inviolés. A la reprise les Avionnais se font admirer par leur vitesse, mais Dechy se reprend et domine, sans toutefois concrétiser. Par plusieurs fois, le but fut près d'être marqué, mais tous les tirs échouent de peu. Avion reprend la direction des opérations et dans les 20 dernières minutes s'assure le gain du match par deux buts de belle facture. Dechy réagit quelque peu, remonte le terrain mais n'arrive pas à sauver l'honneur. Avion gagne ce match par 2 à 0, sans toutefois avoir fait cavalier seul au cours de cette partie qui fut plaisante à suivre.

Amiens A.C. bat S.C. St-Leu, 7-0

Match sans histoire mais qui ne fut pas un grand match. L'A.A.C. qui aurait pu le faire, ne s'attacha pas à faire du jeu. St-Leu se défendit avec un grand courage mais sa technique est encore trop primaire pour pouvoir espérer un autre résultat.

Menés au repos par 2 à 0, les visiteurs concédèrent un nouveau but six minutes après la pause. Leur défense faisant bonne garde bien que les inters ne vinssent pas en aide à leurs demis, on pouvait penser que la marque ne changerait pas lorsque de la 80e à la 87e minute, l'A.C.C. marqua quatre autres buts.

Saint-Leu est à féliciter en entier avec une note spéciale à Cotteret, Berly, Lasselain, Grare et Renard.

A l'A.A.C., Meneut, et par instants Pinot, sont seuls à mentionner.

PLUS QUE
JOURS
POUR ACHETER VOTRE BILLET
LOTERIE NATIONALE

Devenez Forte par le Régime du Sur-Profit Alimentaire

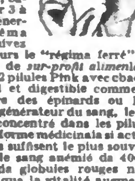

En prenant simplement du Fer avec vos repas

Quand notre sang s'appauvrit, nous nous affaiblissons. Pour avoir un sang généreux, capable de puiser 3 à 5 fois plus d'énergie de la même nourriture, suivez pendant 30 jours le "régime ferré" — véritable cure de sur-profit alimentaire — en prenant 2 pilules Pink avec chaque repas. Naturel et digestible comme le fer alimentaire des épinards ou lentilles, grand régénérateur du sang, le fer fortifiant est concentré dans les pilules Pink sous une forme médicinale si active que 4 semaines suffisent le plus souvent pour enrichir le sang anémié de 400 à 600 millions de globules rouges nouveaux, si bien que la vitalité augmente dans toutes les cellules de l'organisme. De jour en jour la vigueur s'accroît ; le poids remonte, les couleurs reviennent. 2 pilules Pink par repas. Toutes pharm. Lab. Clars & Biget, 71, r. de Colombes, Asnières. Visa n° 82 P. 7234.

Début des « SPORTS » en deuxième page

Excellent arbitrage de M. Pareye dont la tâche fut facilitée par la tenue des joueurs.

O. Dunkerquois bat S.O.M. Boulogne par 2 buts à 1

C'est devant une belle galerie que s'est déroulée cette magnifique rencontre qui enthousiasma la foule sevrée depuis longtemps de belles parties.

Disons de suite que le résultat est logique et de l'avis de tous, Dunkerque aurait dû l'emporter un une marge plus nette mais le brio de la défense boulonnaise et surtout du gardien de but empêcha les bleu et blancs de concrétiser une domination territoriale qui dura pendant les 3/4 du match.

Dominés scientifiquement les Boulonnais avec un courage inlassable et un cran à toute épreuve résistèrent fort bien aux assauts de leurs adversaires qui faisant preuve de belles qualités ne réussissaient pas à marquer, il fallut un penalty flagrant à la 21e minute de la reprise pour permettre à Dunkerque de gagner ce match qui le qualifie pour le prochain tour.

Les femmes s'en trouvent bien

Quel que soit leur âge, les femmes ne peuvent retirer que du bien des Gouttes Florides. Cette préparation végétale procure une meilleure circulation et combat la plupart des malaises féminins. Elle donne équilibre, jeunesse et fraîcheur. Les Gouttes Florides sont précieuses en particulier entre quarante et cinquante ans. Le flacon 18 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité. 18 fr. 30, ttes phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 3316. 11247

PREMIERE DIVISION TERRIENNE

SPORTS LOOS BAT U. S. PERENCHIES PAR 6 A 1

En déplacement à Pérenchies, les Loossois bien que jouant à dix toute la partie : le joueur Wiplié étant involontairement blessé après quelques minutes de jeu ; ont disposé assez facilement des locaux.

Au repos le score était de 3 buts à 0.

A la reprise Pérenchies marque 1 but mais les Loossois reprennent la direction des opérations et ajoutent 3 nouveaux buts.

Bon arbitrage de M. Degardin de Lambersart.

Sports Loos bat U.S. Pérenchies 1B par 4 à 2.

Sports Loos bat A.S.P.T.T. vétérans par 3 à 2.

Sports Loos bat F.C Pellevoisin juniors par 6 à 1.

Sports Loos battu par A.S. Lomme cadets par 3 à 2.

Sports Loos bat U.S. Lezennes minimes par forfait à Lezennes.

LA CARIE DU BLÉ

La Société des PRODUITS SAINT-ELOI informe les agriculteurs qu'en attendant de pouvoir revenir à l'ancienne composition de la Poudre Saint-Eloi dont la réputation n'est plus à faire, elle a dû adopter temporairement, une nouvelle formule comprenant comme principe actif le Formol (Trioxyméthylène) utilisé couramment dans certains grands pays bléifères. Toutefois, l'emploi de ce composé exige quelques précautions :

1° mélanger la Poudre à l'eau (6 l. pour 1 hl. de grains) 24 h. au moins avant l'emploi. 2° si l'on traite par arrosage, brasser très longuement le grain pour assurer un mouillage parfait ; puis laisser en tas 24 h. avant d'étaler pour le séchage. 3° si l'on traite par immersion (trempage), il faut laisser la semence 30 minutes dans la solution. Renouveler celle-ci à chaque opération. 10072

Entretien L.M.T.
Boulogne-Billancourt, Seine
Consultez les agents L.M.T.

LUTTE

Les critériums de 3me série ont remporté un triomphal succès

Abondance de biens nuit parfois, telle fut l'impression du secrétaire général du Comité des Flandres, M. Lejeune, quand hier matin, à Lomme, la Cité des Cheminots, il se trouva en présence de 98 concurrents pour les critériums de 3e série organisés par le comité des Flandres avec le concours de l'Association Sportive Lommoise.

Aussi M. Leroy, le jeune et sympathique président, fut dans l'obligation d'appliquer la méthode de l'élimination directe à la première défaite, ce qui permit de terminer à 19 h., cette importante compétition.

Cette méthode n'est pas mauvaise, mais elle est impitoyable et il faut que les arbitres et juges apportent beaucoup d'attention pour ne pas léser un concurrent méritant.

De plus, le bureau doit exiger beaucoup d'autorité des arbitres et ne pas laisser, comme hier, certains candidats aux fonctions officielles donner des décisions malheureuses.

Y eut-il des révélations ? On peut hésiter à répondre par l'affirmatif quoique certains jeunes athlètes aient fait preuve de beaucoup d'allant et de qualités, et c'est avec plaisir que nous les reverrons à l'œuvre afin de les juger définitivement.

En tout cas il a été remarqué que le niveau de la bonne technique était fortement en hausse et tous les combats furent âprement disputés, ce qui plut aux quelques 500 spectateurs ayant répondu à l'appel des spectateurs.

Nous ne pouvons citer individuellement tous ceux qui méritent des éloges, mais on nous permettra une exception pour le club d'Armentières qui petit à petit parvient à se classer parmi les meilleures sociétés nordistes.

La réunion était présidée par M. Leroy, entouré de MM. Cuveiller, Kuntz, Lejeune, Orvas, Pantigny, Vandenabeele, Lecompte, Herpin, etc., tandis que les fonctions officielles furent assurées par les candidats arbitres Capron, Dubuis et Sannier. — A. D.

LE CLASSEMENT

Catégorie 48 kgs : 1. Boutry (Armentières) ; 2. Evrard (Hellemmes) ; 3. Lampart (Hellemmes).

Catégorie 52 kgs : 1. Vanash (Armentières) ; 2. Vanhollebeck (Hellemmes) ; 3. Monseur (Lomme).

Catégorie 56 kgs : 1. Dautricourt (Loos) ; 2. Coepelsky (Calonne) ; 3. Vandergenol (Lomme).

Catégorie 61 kgs : 1. Roger (Loos) ; 2. Pollet (Loos) ; 3. Weyer (Ostricourt).

Catégorie 66 kgs : 1. Miezezak (Calonne) ; 2. Fauqueu (Loos) ; 3. Bele (Lens).

Catégorie 72 kgs : 1. Cilezniczak (Calonne) ; 2. Soomosky (Auby) ; 3. Blakolski (Calonne).

Catégorie 79 kgs : 1. Kasmarek me, en la salle de gymnastique de (Auby) ; 2. Debeile (Halluin) ; 3. Destombe (Avion).

Pour vous fortifier
Quintonine

BOXE

A Tourcoing

C'est devant une salle comble que le B. C. Tourquennois a repris ses manifestations et il faut souligner que ce programme de réouverture fut particulièrement brillant.

On nota de bien jolies bagarres sur le ring du Boulevard de l'Egalité et les nombreux spectateurs ne se firent pas faute d'extérioriser leur satisfaction et même leur enthousiasme.

Le combat Hennause-Hombrouck qui se termina sur une décision nulle fut très attrayant tandis que Gorden et Coupes démontrèrent une réelle classe, sensiblement au-dessus de la moyenne. Ces deux hommes sont à suivre. Mais le clou de la réunion fut incontestablement la choc Livrendorpt-Sieuw et si ce dernier l'emporta de justesse il nous faut associer les deux pugilistes dans la louange.

LES RESULTATS

Henneuse (A.S.R.) et Hombrouck (Hénin-Liétard) font match nul ; Sieuw (A.S.R.) bat Livrendorpt (B.C.N.) aux points ; Piette (H. L.) bat Harlem (B.C.L.) aux points ; Gorden (B.C.L.) bat Coupes (H. L.) aux points ; Debart et Goemard, match nul ; Maertens (B.C.T.) et Dedomaker (B.C.N.) match nul ; Descamps (B.C.N.) bat Devaucelle Junior (B.C.T.) aux points ; Duez (B. C. N.) bat Kamierghack (H. L.) ab. au 2e round.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Il faut que le foie verse chaque jour, un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre afflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, étonnantes pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie.

Beslier, ph', . Lincoln, Paris. Visa 30 P 1493.

A l'O. Dunkerque - Ring

C'est devant une affluence record que se déroulèrent les différents combats composant le programme mis sur pied par l'O. Dunkerque-Ring. De nombreuses personnalités parmi lesquelles nous avons remarqué : MM. Verley, maire de Dunkerque, Gens, maire de Coudekerque-Branche ; Dollain, Durin, adjoints au maire de Dunkerque ; Dussart, commissaire central ; Boisseau, commissaire ; Commandant Beaudaux, Legrand, directeur de la Coop. ; Sautières, vice-président ; Breugghe, Depoortère et tous les dirigeants de D. Ring, etc... assistaient à cette belle réunion dont tous les combats furent disputés avec une belle ardeur.

LES RESULTATS

En 3 rounds de 3 minutes. — Defever, (O. D. Ring) bat Agneray (Calais) aux points ; Delasarte (O. D. Ring) bat Brasse (Calais), arrêt de l'arbitre au 2e round ; Defeyer (O. D. Ring) bat Devaux (Calais) K. O. au 1er round ; Moecet (O. D. Ring) bat Braye (Calais) aux points ; Cauvin (O. D.) bat Munn (Hautmont) K.-O. au 1er round ; Biondel (O. D. Ring) bat Dumetz (O. D. Ring) par abandon au 2e round.

Professionnels en 10 rounds de 3 mt. — Cornut (Hautmont) vainqueur de A. Biary (Saint-Omer) ; A. Dalle Marcant (Dunkerque) vainqueur aux points de A. Delassus (Calais).

Les combats furent arbitrés par M. Descure et jugés par MM. Leuchart et Dubar.

A Fresnes-sur-Escaut

C'est dans la salle municipale des fêtes que s'est déroulé le gala de réouverture de l'Académie Sportive Fresnoise. Malgré plusieurs manifestations organisées dans la région, c'est devant une belle chambrée que se sont déroulés les différents combats qui furent dirigés par MM. Fouché, De Staerck et Hermal, arbitres officiels de la Fédération. Un certain nombre de défections parmi les boxeurs engagés obligèrent les organisateurs à modifier quelque peu le programme. Voici les résultats :

Professionnels en 10 x 3 : Dotta Julien (60 kilos), de Waziers, bat Kid Martin d'Arras, pour coup bas à la 8e reprise, alors que Kid Martin avait l'avantage aux points.

Amateurs en 3 x 3 : Dremiens (Valenciennes) bat Dessa (Fresnes) par abandon à la deuxième reprise ; Kurt (Fresnes) bat Zezienski (Onnaing) par arrêt de l'arbitre à la 3e reprise ; Célisse (Fresnes) et Clément Georges (Onnaing) font match nul ; Pozinski (Dechy) et Duffenback (Fresnes) font match nul ; Dupont (Valenciennes) et Wizoski (Fresnes) font match nul. Deux combats-exhibition opposèrent également Druard et Bielick de Fresnes, ainsi que Hermal et Thomas, de l'écurie Mascart, de Valenciennes.

A PARIS

Au Central. — Debarges bat Henri Fontaine aux points.

A l'Elysée Montmartre. — Josié (Conflans) bat Furdyna (Labourse) aux points ; R. Famechon (Sous-le-Bois) bat Gaucher (Bourges) k. o. au 1er round ; Seibert (Dombasle) bat Carigand (Valenciennes) par k. o. au 2e round.

Vincent (Liévin) bat Piguer (Dombarle) aux points ; Nocera (Cantin) bat Uiba (Wingles) aux points ; Pierciuici (Pontarlier) bat Krawczyck (Carvin), arrêt pour blessure ; Casi (Avion) bat Kobusinsky (Dechy), arrêt 2e reprise ; Bigotte (Grenay) bat Bouzirot (Lorrain), k.-o. au 1er round.

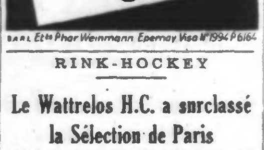

S.A.R.L. Ets Phar Weinmann Epernay Visa N° 1994 P 6164

RINK-HOCKEY

Le Wattrelos H.C. a surclassé la Sélection de Paris

Sur la piste de l'Innovation, devant une solide sélection parisienne, le Wattrelos H.C. a remporté une brillante victoire qui démontra éloquemment la grande forme des hockeyeurs Wattrelosiens.

Les Parisiens firent pourtant jeu égal pendant la première reprise qui se termina sur le score de 1 à 1, Wattrelos ayant ouvert la marque par Nollet tandis que Paris égalisait par Guédon et voyait deux pénalties bloqués par Fiquet.

Hennebutte marqua un 2e but pour les Parisiens dès la reprise mais Delabarre égalisa aussitôt et malgré tout le brio du gardien Edey, le W.H.C. prenait l'avantage par Nollet puis, sous l'action du demi Duhamel, plus brillant que jamais, Nollet et Delabarre bombardèrent le but parisien et ce fut finalement par 11 buts à 2 que les anciens champions de France triomphèrent.

En lever de rideau, le Wattrelos Star malmena également la jeune et courageuse équipe du S.C. Calais qui s'inclina par 11 buts à 1.

PREPARE SON VOLUME DU NORD
Pour publicité et souscription, s'adresser, 32 bis, rue Lepelletier, Lille

PING-PONG

A.S. Roubaix bat P.P.C. Roubaix : 8 à 2

Pour le premier match de championnat du Nord, Douai, qui dut pourvoir au remplacement d'équipiers premiers recevait l'Académie des Sports de Roubaix.

Les Roubaisiens Desrumaux, Deweer et Devos battirent les Douaisiens par 8 à 2.

HIPPISME

Royal Hunter enlève le Prix du Conseil Municipal

Déjouant tous les pronostics, l'outsider « Royal Hunter », monté par F. Hervé, a enlevé le Prix du Conseil Municipal dont voici le résultat :

1. Royal Hunter (413), à M. E. Cruz Valen, G. 323, pl. 52 ; 2. Flushing (410), pl. 51 ; 3. Marsyas (408), pl. 13.

LISEZ
LES SPORTS DU NORD
Le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMÉRO : UN FRANC

Le Réveil Agricole

A propos de l'alimentation du lapin

La Revue Avicole, bulletin de la Société Centrale d'Aviculture de France, vient de publier un article sur l'alimentation du lapin. Nous en extrayons quelques passages qui intéresseront nos lecteurs :

« !!... Il est un préjugé qui prête à l'herbe mouillée une action néfaste ; on entend dire communément qu'elle donne le gros ventre aux lapins et les fait mourir. C'est là une erreur grossière, résultat d'un défaut d'observation.

» En effet, à l'état sauvage, le lapin ne quitte son terrier pour aller manger qu'au moment où la rosée commence à tomber. Il broute jusqu'au matin et ne vit que d'herbe mouillée ; aussi bien par le beau temps que par la pluie. L'herbe ramassée mouillée n'est donc dangereuse que si elle est distribuée après avoir séjournée en tas pendant un certain temps ; elle a subi alors un commencement de fermentation.

» Tous les aliments ne possèdent pas à poids équivalent la même valeur nutritive. Il faudra par exemple distribuer 2 kilos de betteraves pour fournir une valeur alimentaire sensiblement égale à celle apportée par 0 k. 400 de foin de bonne qualité.

» Voici un tableau qui peut donner aux éleveurs une idée pour leur permettre d'opérer des substitutions d'aliments dans de bonnes conditions :

» 1 k. d'herbe de prairie de bonne qualité équivaut environ à 1 k. de luzerne, 1 k. de trèfle, 1 k. 800 de choux fourragers, 1 k. 800 de collets de betteraves, 1 k. de carottes fourragères, 1 k. 300 de rutabagas, 0 k. 700 de topinambours, 0 k. 700 de pommes de terre, 2 k. de betteraves fourragères, 0 k. 400 de foin de bonne qualité, 0 k. 200 d'avoine ou de graines.

» Ces chiffres sont utiles pour opérer les substitutions mais ils ne doivent pas être pris avec une trop grande rigueur. Avant tout, l'alimentation des lapins pour être complète doit être variée et bien équilibrée.

Paul DUBUS.

ALPHI-LAPIN GUERIRA VOS LAPINS

Sachez renforcer vos Rations du Mois!

Des vitamines pour les sous-alimentés!

Pour améliorer vos rations par les vitamines, et récupérer vos forces, essayez la Chlorofoline. Ces précieuses pastilles contiennent chacune autant de vitamines B, C et D qu'une demi-livre de pain, un demi-litre de lait, une côtelette de veau et une livre de beurre. D'un goût délicieux (caramel sucré), la Chlorofoline remonte l'organisme sous-alimenté et sous-vitaminé des petits et grands, car elle est à base de chlorophylle. La vigueur revient, le poids remonte. Bientôt vous êtes en pleine forme ! Chlorofoline vitaminée, pharmacies seulement. Laboratoire du Bac, 46, rue du Bac, Asnières (Seine). Visa n° 21 P. 7024.

A
Imprimerie du Réveil du Nord
186, rue de Paris, LILLE
Le Gérant : Emile GEST

PLUS JEUNE CHAQUE MATIN

Appliquez la Super-Crème Tokalon chaque soir avant de vous coucher et réveillez-vous plus jeune chaque matin. Elle rend votre peau claire, fraîche et douce comme du velours.

SANS TICKETS

Avant remise en vigueur des cartes de jardinage, nous expédions assortiments de 25 sachets GRAINES POTAGÈRES dont : 3 paquets poireaux, 3 paquets oignons, carottes, chicorée, choux, choux-navets, épinards, laitue, navets, persil, etc..., etc.... contre remboursement de 74 fr. 50.

H. BERJON
AILLEVILLERS (Haute-Saône)

CIRCULATION DU SANG

"Toutes les femmes devront savoir, dit Tante Annie, que soigner le sang, c'est assurer la Santé."

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, c'est la Santé de la Femme.

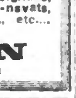

Jouvence de l'Abbé Soury Pilules. Même composition, mêmes effets, même durée.

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

ANNONCES LEGALES

EXTRAIT DE JUGEMENT. — Le tribunal correctionnel de Lille, sous la présidence de Monsieur LECLERCQ, Vice-Président, Chevalier de la Légion d'Honneur, a le 2 avril 1943, sur les réquisitions de M. FICHAUX, substitut de Monsieur le Procureur de la République, et conformément aux conclusions de Me PAYEN, avocat de la Cie des Tramways Electriques de Lille et sa Banlieue, partie civile, rendu le jugement dont extrait est ci-après reproduit : Attendu qu'il résulte des débats la preuve que la nommée BAR Alfréda, épouse de DE WAELE, demeurant à LOMME, avenue de Dunkerque, cour Godart, 19, a à Lille, le 8 juin 1942, voyagé dans un tramway sans payer la place de l'enfant qui l'accompagnait en déclarant faussement qu'il avait moins de quatre ans. En conséquence, le Tribunal condamne par corps la dame DE WAELE, à une amende de 200 francs à payer à la Cie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue : 1) la somme de 200 fr. à titre de dommages-intérêts ; 2) celle de 500 fr. pour insertion ou affichage du jugement ; 3) les dépens. — Pour extrait conforme : le greffier (signé) : MASCART. 25.842

SOCIETE ANONYME « LE PHENIX », au capital de 2.317.500 francs. Siège social : ROUSIES (Nord). Registre du Commerce : Avesnes-sur-Helpe n° 582. — **AUGMENTATION DE CAPITAL** - AVIS AUX ACTIONNAIRES - DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION - **Deuxième insertion** : MM. les Actionnaires de la Société Anonyme « LE PHENIX » sont informés qu'en vertu des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 30 septembre 1943, et par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 septembre 1943, il est procédé à l'augmentation du capital social actuellement fixé à 2.317.500 francs, divisé en 1.800 actions A, au capital nominal de 75 fr chacune, et 14.550 actions A, au capital nominal de 150 francs chacune, toutes entièrement libérées — par l'émission de 15.450 actions nouvelles de 150 francs chacune de valeur nominale à souscrire en espèces, soit une augmentation de 2.317.500 francs, en sorte que le capital sera porté à 4.635.000 francs. Ces actions nouvelles seront émises au pair et seront payables un quart, soit 37 francs 50, lors de la souscription, et les trois autres quarts de surplus aux époques et dans les proportions et conditions qui seront fixées ultérieurement par le Conseil d'Administration. Les 15.450 actions nouvelles porteront jouissance du 1er janvier 1943, point de départ de l'exercice social. Elles auront droit, à partir de cet exercice, à la totalité des répartitions qui pourraient être attribuées aux actions anciennes, sous déduction d'une somme égale à l'intérêt, prorata temporis calculé à 5 % sur le montant du capital dont elles n'auraient pas été libérées, elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes lorsque leurs droits dans la répartition seront devenus identiques. Par application des lois en vigueur, les propriétaires des 1.800 actions de 75 francs et 14.550 actions de 150 francs composant actuellement le capital social, auront un droit de préférence à souscrire les actions nouvelles à raison de une action nouvelle pour deux actions anciennes de 75 francs possédées, et de une action nouvelle pour une action ancienne de 150 francs possédée. Le droit de souscription sera exercé, savoir : a) Pour les actions au porteur, par la remise du coupon n° 9 ; b) Pour les actions nominatives, sur présentation du certificat nominatif qui recevra une estampille constatant l'exercice du droit de souscription ; c) Pour les possesseurs de droits provenant d'actions nominatives, sur remise des bons de souscription. Le droit de souscription à titre irréductible sera négociable dans les mêmes conditions que les actions et sera coté à la Bourse de Lille. Des bons de droits seront délivrés sur leur demande aux titulaires de certificats nominatifs désireux de négocier leurs droits. Dès l'ouverture de la souscription, le coupon n° 9 perdra toute valeur comme coupon de dividende. La souscription aura lieu du vingt et un octobre au premier décembre 1943. Les souscriptions seront reçues, savoir : Au Crédit du Nord, Agence de Maubeuge ; au Crédit Lyonnais, Agence de Maubeuge ; au Comptoir National d'Escompte, Agence de Maubeuge, et à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, Agence de Maubeuge, ainsi que dans toutes les succursales, agences et bureaux de ces Etablissements ou des bulletins de souscription seront tenus à la disposition des intéressés. Les fonds provenant des souscriptions seront déposés par la Société à Me CHIROUSSOT, Notaire à Maubeuge, rue Albert-Gravet, numéro 1. Sauf demande spéciale faite au plus tard le jour de la clôture de la souscription, les souscriptions distinctes déposées au nom d'un même souscripteur ne seront pas groupées et l'attribution des actions souscrites sera faite séparément pour chaque bulletin de souscription. — RESERVE DES DROITS DES ACTIONNAIRES EMPECHES : En exécution des prescriptions de la loi du 14 août 1941, les dispositions suivantes seront prises en faveur des actionnaires empêchés, par suite des circonstances résultant de l'état de guerre de participer à l'augmentation de capital dans les délais qui seront fixés par le Conseil d'Administration, ainsi qu'il sera dit ci-après : Usant de la faculté que lui confère ladite loi, l'Assemblée a désigné le Crédit du Nord, Etablissement de Crédit dont le siège est à Lille, comme souscripteur provisoire pour réserver les droits de ces actionnaires. En conséquence, cet établissement souscrira, à la clôture de la souscription, la totalité des actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible conféré aux actionnaires et effectuera, sur chaque action par lui souscrite, le versement de 37 fr 50, représentant le quart du nominal de l'action. Tout actionnaire qui justifiera avoir été empêché par suite des circonstances résultant de l'état de guerre d'exercer son droit préférentiel de souscription à titre irréductible dans le délai fixé pour ladite souscription pourra, à compter de la réalisation de l'augmentation du capital social, obtenir du Crédit du Nord la cession d'un nombre d'actions nouvelles égal à celui qu'il eut obtenu en exerçant à titre irréductible, pendant la période de souscription, les droits attachés aux actions anciennes lui appartenant, à condition d'en faire la demande avant l'expiration du sixième mois franc suivant la date légale de la cessation des hostilités. Le Conseil d'Administration déterminera la forme des demandes et aura seul qualité pour statuer sur leur acceptation au vu des justifications produites. Au moment où il formulera sa demande de cession à titre irréductible, le cessionnaire devra rembourser au Crédit du Nord la somme dont les actions seront libérées, le tout majoré de l'intérêt légal en matière commerciale, calculé depuis la clôture de l'émission pour le premier quart et éventuellement depuis la date des appels de fonds pour le solde jusqu'au jour du paiement effectif du prix de la cession ainsi que, s'il y a lieu, du droit de transfert ou de tous autres impôts qui pourraient être dus à l'occasion de la cession. Le cessionnaire profitera de tous intérêts, dividendes, répartitions et autres avantages ayant pu revenir aux actions cédées jusqu'au jour de la cession ; dans le cas où ces intérêts, dividendes, répartitions ou avantages auraient été encaissés par le Crédit du Nord, celui-ci reverserait sans intérêt au cessionnaire le montant net des sommes ou les avantages dont il aurait été bénéficiaire. — DEMANDE DE CESSION A TITRE REDUCTIBLE : Tous les actionnaires, en même temps qu'ils déposeront leur souscription ou leur demande de cession à titre irréductible, pourront demander la cession ultérieure par le Crédit du Nord d'un nombre supplémentaire d'actions à titre éventuel et réductible, dans les conditions suivantes : Après l'expiration du délai de six mois francs suivant la date de la cessation des hostilités, lorsque toutes les cessions d'actions demandées à titre irréductible et agréées par le Conseil d'Administration de la Société auront été effectuées, le solde des actions souscrites à titre provisoire par le Crédit du Nord et non absorbé par ces cessions sera réparti entre les actionnaires qui en auront demandé la cession à titre éventuel et réductible. La répartition sera faite au prorata des actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui des souscriptions à titre irréductible et des demandes de cession à titre irréductible présentées par les actionnaires empêchés et agréées, dans la limite des demandes et sans qu'il puisse en résulter aucune attribution de fractions. Sauf demande spéciale formulée avant la clôture de la souscription, les souscriptions distinctes qui pourront être présentées au nom du même souscripteur ne seront pas groupées et l'attribution des actions demandées à titre réductible sera faite séparément pour chaque bulletin de souscription. La répartition aura lieu dans les trois mois suivant l'expiration du délai pendant lequel les actionnaires empêchés auront été admis à formuler leur demande de cession à titre irréductible. *Les cessions* à titre éventuel et réductible auront lieu aux mêmes prix et conditions que les cessions à titre irréductible. En vue des opérations de répartition des actions ayant fait l'objet de demandes de cession à titre réductible, le Conseil d'Administration arrêtera le moment venu, toutes dispositions utiles et fixera en particulier les dates, délais, modalités des versements à effectuer par les intéressés. Si après cette répartition il reste des actions nouvelles n'ayant par fait l'objet de cessions ces actions seront vendues en Bourse de Lille du dixième au quinzième mois suivant la date légale de cessation des hostilités. Le prix de vente devra être au moins égal au prix d'émission, accru des intérêts à verser au tiers souscripteur et diminué, s'il y a lieu, des versements restant à effectuer pour libérer les titres. Sur le prix net de la réalisation, augmenté du montant net de tous intérêts, dividendes et autres répartitions et avantages qui auront pu être encaissés sur les actions vendues jusqu'au jour de leur réalisation, le Crédit du Nord aura le droit de retenir le montant des versements effectués par lui pour la souscription et éventuellement la libération totale ou partielle des actions souscrites, augmenté de l'intérêt légal en matière commerciale depuis la clôture de la souscription et, pour les versements ultérieurs, depuis la date de chaque versement jusqu'au jour où les titres auront été réalisés. Le solde sera versé en fin d'opération à la Société, pour le Conseil en effecter le montant à tel compte qu'il décidera. Si la nécessité en était reconnue, d'un commun accord avec le Crédit du Nord, le Conseil d'Administration pourrait proroger les délais fixés ci-dessus tant pour la cession à titre irréductible des actions aux actionnaires empêchés que pour la vente en Bourse des actions non cédées. Après la réalisation de la présente augmentation de capital, le fonds social se trouvera porté de 2.317.500 francs à 4.635.000 francs. Il sera divisé en 1.800 actions A de 75 francs, et 30.000 actions A, de 150 francs. Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1943 et de la délibération du Conseil d'Administration du même jour ont été déposées au Greffe du Tribunal d'Avesnes-sur-Helpe, statuant commercialement le premier octobre mil neuf cent quarante-trois. La notice, prescrite par la loi du 30 janvier 1907 a été publiée au « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » à la charge des Sociétés Financières à la date du 11 octobre 1943 numéro 41. — « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » du 11 octobre 1943 (n° 41). — LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. 19529

EN PLEINE NUIT.

Elle. — Tu vas encore réveiller toute la baraque pour casser du bois ?

Lui. — Que veux-tu ? le gosse pleure et je vais le calmer avec son biberon ; il faut bien que j'allume le feu, s'il n'y a pas de gaz.

Elle. — T'es pas dégourdi ; heureusement que j'ai pensé à acheter TOUFEUTOUFLAM.

Les femmes pensent à tout.

L'allume-feu sans odeur

Boite Postale 210 TOURCOING

Avant la campagne d'hiver, faites l'inventaire :

Charbon : 300 kilos
Bois : 30 »
Papier : 5 »

Comment en sortirez-vous ?

Ah, j'y pense, mais si ....avec « CARBOLION ».

INSTITUT ELECTRO-RADIO
6, RUE DE TÉHÉRAN — PARIS 8e
Service B ... DE SUITE, écrivez-nous pour recevoir gratuitement notre luxueux programme
L'ELECTRICITE ET SES APPLICATIONS MODERNES
PRÉPARATION AUX DIPLOMES D'ETAT

PENSEZ A VOS REINS !

Un mauvais fonctionnement des reins peut être la cause de nombreuses maladies telles que lumbago, rhumatismes, douleurs articulaires, troubles urinaires. N'oubliez pas que si les déchets toxiques ne sont pas éliminés régulièrement de votre organisme, vous risquez de souffrir longtemps. Les PILULES FOSTER facilitent cette élimination et procurent un soulagement durable. Ttes Phies. Lab. Foster, 25, r. St-Ferdinand, Paris. Visa N° 158-P.589.

Etude de Me André CHATTELEYN, avoué à Lille, 27, boulevard Vauban. — Vente par suite de licitation entre majeurs et mineur et par suite d'acceptation bénéficiaire et sur folle enchère. (Cts BRICHE-DENNEULIN). — Commune d'EMMERIN, rue Auguste Potié, numéro 3 : **UNE MAISON A USAGE D'HABITATION**, avec magasin sur et avec un terrain d'environ 886 mètres carrés d'après titre ou 606 mètres carrés d'après cadastre, avec le droit à la participation de l'Etat pour la réparation des dommages de guerre. — Mise à prix : 50.000 francs. — Pour tous renseignements, s'adresser : 1) A Me André CHATTELEYN, avoué à Lille, 27, boulevard Vauban poursuivant la vente ; 2) Au greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 3) A Me Fernand CARBONNIER, notaire à Lomme-lez-Lille, 811 bis, avenue de Dunkerque. 19.491

Etudes de Me Robert DUCROCQ, docteur en droit, notaire à Lille, 64, boulevard de la Liberté et de Me DEGOUY, avoué à Lille, 28, rue Basse. **LICITATION MAILLET.** — A vendre par suite de licitation en la salle des adjudications des Notaires de Lille, sise à Lille, rue de Puébla, No 7. — Département du Nord — Arrondissement de Lille. **Villa d'HELLEMMES-lez-LILLE** : Une maison à usage d'habitation, sise à Hellemmes-lez-Lille, rue Testelin, numéro 7. **Mise à prix fixée par le Tribunal : 30.000 francs.** L'adjudication aura lieu **le Jeudi 18 novembre 1943**, à 14 heures, en la salle des adjudications des notaires de Lille, sise à Lille, 7, rue de Puébla. — Ne pourront être admises à enchérir que les personnes munies de l'autorisation de Monsieur le Préfet du Nord, en exécution de la loi du 16 novembre 1940. — **VISITE** : Pour visiter, s'adresser sur les lieux, les mardi et vendredi, de 17 heures à 19 heures. — **OCCUPATION** : Cette maison est libre d'occupation. — **ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE** : Compagnie « La Nationale » dont le siège est à Paris, 17, rue Laffitte, police numéro 69.927 de l'agence de Lille. — **Pour tous renseignements**, s'adresser : 1) A Me Robert DUCROCQ, docteur en droit, notaire à Lille, 64, boulevard de la Liberté, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2) A Me Michel DEGOUY, avoué à Lille, 28, rue Basse, rédacteur du cahier des charges et poursuivant la vente. — **Pour insertion** (signé) **DEGOUY**. 19.561

Etude de Me PACOME, Avoué à Avesnes. — L'an mil neuf cent quarante-trois, le vingt-quatre juin. Sur la demande formée par 1e M. Arthur-Gaston MENISSEZ, comptable, demeurant à Sains-du-Nord, époux de Madame Denise-Joseph DRUON, agissant tant en son nom personnel que pour l'assistance et la validité de la procédure à l'égard de son épouse ; 2e Madame Denise-Joseph DRUON, épouse de M. Gaston MENISSEZ susnommé, demeurant à Sains-du-Nord, ladite dame divorcée en premières noces de M. André-Joseph-Auguste PHILIPPE, agissant en qualité de mère et comme ayant la garde du mineur René-André PHILIPPE, son fils issu de sa première union. Contre : Monsieur André-Joseph-Auguste PHILIPPE, demeurant à Epinay-sur-Seine, chemin de la Raine, défendeur opposant. Le Tribunal civil d'Avesnes a rendu un jugement contradictoire dont le dispositif est ainsi conçu : Par ces motifs : Le Tribunal, statuant en audience publique en matière ordinaire et en premier ressort ; déboute PHILIPPE André de sa demande en nullité de l'adoption de son fils René par MENISSEZ Arthur ; dit qu'il y a lieu à l'adoption de PHILIPPE René-Arthur-André, né à Palenka Les Smedevero (Yougoslavie), le vingt-huit février mil neuf cent vingt-huit, fils de PHILIPPE André-Joseph-Auguste et de DRUON Denise-Joseph, par MENISSEZ Arthur-Gaston, né à Denain, le quatorze septembre mil neuf cent deux ; dit que l'adoption conférera à l'adopté le nom de l'adoptant, et qu'en conséquence, l'adopté se nommera MENISSEZ René-Arthur-André ; dit que le dispositif seul du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la mairie du 1er arrondissement de Paris. Condamne PHILIPPE André aux dépens. Pour extrait conforme (signé) : PACOME. 19554

POUR VIVRE VIEUX ET RESTER JEUNES
suivre deux ou trois fois par an
LA CURE D'IODE NAISSANT
VIVIODE
C'EST UN REMÈDE EFFICACE CONTRE L'ARTÉRIO-SCLÉROSE ET LE VIEILLISSEMENT PRÉMATURÉ
Ttes pharmacies. Laboratoires SALVOXYL, à Rochecorbon (I.-et-L.) - Visa n° 1082 P. 253.

CESSIONS

Mercerie - Parfumerie Droguerie et divers, à Roubaix, à céder : 165.000
Et R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE

Bourse, Hôt. 22.ch. conf. 800.000. **Est**, bel. aff. d'angle 2.500 recet. Prix 400.000. **Brasserie**, angle Bd. 3 missions. **Groupement de l'Hôtellerie**, 57, Bd Haussmann. Anj 48.90

CAFÉ quartier vivant 500 francs par jour de recette, grosse sous-loc. Bonne inst. Prix 55.000.
AGNUS PERE
53, rue de Paris, LILLE

A céder **Boulangerie** rég. Avesnes, bien logé, act. 31 qtx par mois pt faire plus. Prix 60.000 **Caurmant**, 77, r. de Paris, LILLE. 13604

Café-Jazz, plein centre **Hénin-Liétard**. B. logement, à céder 78.000.
Et R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE

VENTES ACHATS LOCATIONS

Etude de Me Etienne FONTAINE, Docteur en droit, notaire à Lille, rue Basse, n° 44. **A VENDRE** par adjudication publique, le Lundi 29 novembre 1943, à 14 heures, en la Salle des Adjudications des Notaires de Lille, sise à Lille, rue de Puébla, n. 7 — LILLE : **Article 1er** : MAISON à usage de commerce et d'habitation, rue de Gand n. 51. Mise-à-prix : 150.000 fr. — LILLE : **Article 2** : MAISON à usage de commerce et d'habitation rue de Gand, n. 56. Mise-à-prix : 110.000 fr. — LA MADELEINE-LEZ-LILLE : CITÉ de 63 maisons ouvrières entre la rue de Marquette et la rue de Berkem. Mise-à-prix : 300.000 fr. S'adresser au Notaire. T 548 35.

Votre Cure de Richelet

— le moment en est venu

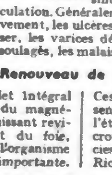

AUX changements de saison, la dépuration est une sage précaution. Elle est souvent une *nécessité* pour les malades de la peau, les rhumatisants, les porteurs de varices et de maux de jambes, les femmes à l'âge critique, les congestifs, etc... tous victimes d'un sang vicié. Cette cure de désintoxication se montre particulièrement efficace quand on la fait avec le Dépuratif Richelet Intégral, préparation qui doit à un ensemble d'extraits végétaux et de substances sélectionnées ses remarquables propriétés désintoxicantes et régulatrices de la circulation. Généralement, la peau s'assainit progressivement, les ulcères des jambes tendent à se cicatriser, les varices désenflent, les rhumatisants sont soulagés, les malaises de l'âge critique sont apaisés.

Renouveau de vitalité

Le Dépuratif Richelet Intégral contient aujourd'hui du magnésium. Celui-ci est un puissant revitaliseur, un stimulant du foie, "grand nettoyeur" de l'organisme et glande digestive très importante.

Ces différentes actions se traduisent par une nette amélioration de l'état général et un agréable surcroît de vitalité. Toutes pharmacies. Préparateurs : Laboratoires Richelet (B.-P.).

DÉPURATIF RICHELET INTÉGRAL
D-60-0 Visa N° 361-P.2603

Etudes de Me DEROUVROY, notaire à Avesnes-sur-Helpe et Me CHIROUSSOT, notaire à Maubeuge. — **A VENDRE par adjudication publique** le **lundi 6 décembre 1943, à 14 h. 30**, en la mairie de Beaufort, à la requête des légataires de M. et Mme CAMBIER. — Territoire de BEAUFORT, hameau de Ropsies : 1° **Une maison de ferme** avec 1 hectare 78 ares 95 centiares de pâture, lieu dit « La Petite Facha », B 206 et 224 P. ; 2° **59 ares 55 centiares** de pâture, même lieu dit B 207 ; 3° 1 **hectare 5 ares 42 centiares** de pâture même lieu dit B 221 et 224 P. ; 4° **83 ares 55 centiares** de pâture même lieu dit B 224 P. Le tout formant une propriété d'un seul tenant. Territoire de FERRIÈRE-LA-GRANDE : 5° **61 ares 46 centiares** de terre, lieu dit « Vergeonniaux » C 665 ; 6° **73 ares** de terre, même lieu dit, C 669. S'adresser d'urgence aux notaires pour l'autorisation préfectorale.

Pour VENDRE ou ACHETER un FONDS DE COMMERCE, un TERRAIN, une PROPRIETE
LA GARANTIE 5 bis, Parvis Saint-Maurice LILLE

ENSEIGNEMENT

POLICE !
Préparez **SECRETAIRE, INSPECTEUR, ARCHIVISTE** par correspondance. Ecr. ETUDES POLICIERES, 5, Bd Beaumarchais, Paris.

LANGUES sér. par MOIS Allem. Angl. Esp. Ital. Ecole **Blanchart** ou p. cor. Lille, 1, rue Basse Gd Place

Toute la Sténo chez vous par correspondance 50 fr. Ecrire 1, rue Basse, Lille

OFFRES D'EMPLOIS

Demande **BONNE** sachant coudre, avec certificat bonne vie et mœurs. Hôtel Jehanne d'Arc, Arras. Visa n° 10.332-14-1.R.7. 25837

Bonne 18 à 25 ans demandée service 4 pers., cuisine et entret. Propre et honnête. Bons gages. Rép. Batail, 2 bis, rue Saint-Omer, Lille. Visa 10364-18-1.R. 7. 30522

Femme est demandée. Deffrennes P., avenue Schwob, Marcq-en-Barœul Buisson. Visa N° 10388-18-1.R. 7. 30512

DIVERS

Catalogues sur demande

Machines à Tricoter
ACCESSOIRES - PIECES détachées - AIGUILLES pour toutes marques
J. DE POERCK
74, Bd de la Liberté, 74 LILLE - Téléphone 717 37

LE BOIS, LE PAPIER, LA PAILLE SONT avantageusement REMPLACÉS PAR une bonne BLAKETTE

LITS D'ENFANTS
LAQUES et RUSTIQUES
Lits et sommiers métall.
E. HACHE 30, rue de l'Alouette
ROUBAIX (près Gare).

Marchands de Cycles ! Demandez mes conditions. Réparat. pneus vélos. Liv. à dom. **Charlet H.**, 20, r. Voltaire, **Lille**.

Beaux linos et lit d'enfant, état neuf, à vendre. M. Vanriet, r. du S. Vert, Duquesnoy 3, Wattrelos

ACH. ETES COMPAS. Ec. FONT, 37, r. Barœul à Marcq. 30528

PERDUS ET TROUVÉS

Perdu dans le train Douai-Lille, sac à main, cont. 800 fr. et cartes de ravitaillement et textile. Ecr. Mme Marie Kaarmarek, 129, Cité Foretet, **Ostricourt**. 2112

MARIAGES

Retraité 64 a., gros avoir, épous. Dame honorable, ayant sa maison
« LE FOYER »
224, rue Nationale, Lille